



**BERNAY**  
L A V I L L E

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2024

Délibération n° 27

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

L'an deux-mille-vingt-quatre, le onze décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre BIBET, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Régis ROUSSEL, Colette GENET, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Louis CHOAIN, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Julien LEFEVRE à Thierry JOSSE, Ulrich SCHLUMBERGER à Claire PITETTE, Laurence CAUSIER-LEMIRE à Pascal DIDTSCH

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Justine PIQUOT, Thérèse FICHET

Date de la convocation : Jeudi 06 décembre 2024

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

---

## Objet :

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE AU 30 NOVEMBRE**

---

## Exposé des motifs :

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) énumère de manière limitative les attributions que le maire peut exercer par délégation du conseil municipal.

En vertu de l'article L. 2122-23 du CGCT, le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées.

Le compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal ne donne pas lieu à une délibération de ce dernier.

Sont donc présentées les décisions prises dans le cadre des délégations.

---

## Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23

Vu la délibération du conseil municipal n°12-2020 en date du 4 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu l'arrêté n°Aj-2022-05 en date du 16 mars 2022 portant délégation de fonction et de signature au 1er adjoint

Vu l'arrêté n°Aj-2023-01 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature à la 2e adjointe ;

Vu l'arrêté n°Aj-2023-05 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature à la 4e adjointe ;

Vu l'arrêté n°Aj-2023-16 en date du 12 mai 2023 portant délégation de fonction et de signature au 5e adjoint ;

Vu l'arrêté n°AJ-2023-06 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature au 6e adjoint ;  
Vu l'arrêté n°AJ-2023-05 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature au 7e adjointe ;  
Vu l'arrêté n°AJ-2023-04 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature à la 8e adjoint ;  
Vu l'arrêté n°AJ-2023-02 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature au 9e adjointe ;

**DECISION N° 163-2024 portant validation du devis de la société INCENDIS 27 pour la réalisation des contrôles réglementaires annuels et obligatoires des extincteurs**

- De valider le devis de la société INCENDIS 27 pour la réalisation des contrôles réglementaires annuels et obligatoires des extincteurs d'un montant de 3 504,80 € HT

**DECISION N°181-2024 : portant validation du devis de la société IRS pour l'impression de la brochure culturelle 2025 du PIAF**

- De valider le devis de la société IRS pour l'impression de la brochure culturelle 2025 du PIAF d'un montant de 3 594 € HT

**DECISION N°187-2024 : portant validation du devis de la société CPO pour l'achat de GNR**

- De valider le devis de la société CPO pour l'achat de GNR d'un montant de 2 525 € HT

**DECISION N°192-2024 : portant validation de la convention de mise à disposition de l'abbatiale avec l'association Confluent d'Art**

- De valider la convention de mise à disposition de l'abbatiale avec l'association Confluent d'Art

**DECISION N°195-2024 : portant validation de la convention de mise à disposition des structures municipales au profit de l'association Arte Vivo**

- De valider la convention de mise à disposition des structures municipales au profit de l'association Arte Vivo

**DECISION N°197-2024 : portant validation du devis de la société BlueSoft pour l'acquisition de licences informatiques**

- De valider le devis de la société BlueSoft pour l'acquisition de licences informatiques pour un montant de 6 045,58 € HT.

**DECISION N°199-2024 : portant validation du devis de la société Phase IV conseil pour la réalisation d'une formation professionnelle**

- De valider le devis de la société Phase IV conseil pour la réalisation d'une formation professionnelle pour un montant de 8 250 € TTC.

**DECISION N°199-2024-2 : portant validation du devis de la société Atelier Renaissance Normande pour la restauration du plafond de l'entrée de l'Eglise Sainte Croix**

- De valider le devis de la société Atelier Renaissance Normande pour la restauration du plafond de l'entrée de l'Eglise Sainte Croix pour un montant de 5 901,20 € HT.

**DECISION N°200-2024 : portant validation du devis de la société TERH pour une intervention sur la verrière du musée des Beaux-Arts**

- De valider le devis de la société TERH pour une intervention sur la verrière du musée des Beaux-Arts pour un montant de 3 800 € HT.

**DECISION N°202-2024 : portant validation du devis de la société Alt-S pour l'acquisition de matériel informatique**

- De valider le devis de la société Alt-S pour l'acquisition de matériel informatique pour un montant de 11 481,50 € HT.

**DECISION N°203-2024 : portant validation du devis de la société Bernayenne de Couverture pour le nettoyage des toitures**

- De valider le devis de la société devis de la société Bernayenne de Couverture pour le nettoyage des toitures pour un montant de 17 355 € HT.

**DECISION N°204-2024 : portant cession de deux échelles de rayonnage**

- De valider la vente des échelles comme suit :

Nom Prénom	Nbre d'échelle de rayonnage	Mise à prix	Enchère finale TTC
BARRE Nicolas	1	40€	243€
BERARD Brice – société La Boutique	1	40€	895€

**DECISION N°205-2024 : portant validation du devis de la société DSO pour une prestation artistique dans le cadre de Bernay Scintille**

- De valider le devis de la société DSO pour une prestation artistique dans le cadre de Bernay Scintille pour un montant de 3 854 € HT.

**DECISION N°206-2024 : portant validation du devis du garage Robillard pour l'acquisition d'un véhicule Opel électrique**

- De valider le devis du garage Robillard pour l'acquisition d'un véhicule Opel électrique pour un montant de 30 201,56 € HT.

**DECISION N°207-2024 : portant validation du devis de la société Deforche pour la réfection de façade de l'école Paul Bert**

- De valider le devis de la société Deforche pour la réfection de façade de l'école Paul Bert pour un montant de 24 801 € HT.

**DECISION N°208-2024 : portant validation du devis de la société Marais pour la création d'une cloison phonique au 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville**

- De valider le devis de la société Marais pour la création d'une cloison phonique au 1er étage de l'Hôtel de Ville pour un montant de 6 279,95 € HT.

**DECISION N°209-2024 : portant validation du devis de la société CPO pour l'achat de GNR**

- De valider le devis de la société CPO pour l'achat de GNR d'un montant de 2 450 € HT

**DECISION N°210-2024 : portant validation du devis de la société Sonepar pour l'acquisition de blocs de sécurité**

- De valider le devis de la société Sonepar pour l'acquisition de blocs de sécurité d'un montant de 8 511,21 € HT

**DECISION N°211-2024 : portant validation du devis de la société Aléa contrôles pour le repérage amiante avant démolition du hangar Caroline Rohmer**

- De valider le devis de la société Aléa contrôles pour le repérage amiante avant démolition du hangar Caroline Rohmer d'un montant de 2 795 € HT

**DECISION N°212-2024 : portant validation du devis de la société SARL Les produits du Pavillon pour l'acquisition de sapins et décorations de Noel**

- De valider le devis de la société SARL Les produits du Pavillon pour l'acquisition de sapins et décorations de Noel d'un montant de 3 800,60 € TTC

**DECISION N°213-2024 : portant validation du devis de la société Equip'Cité pour l'achat de praticables et accessoires pour l'aménagement du bâtiment Jules Ferry**

- De valider le devis de la société Equip'Cité pour l'achat de praticables et accessoires pour l'aménagement du bâtiment Jules Ferry d'un montant de 11 674,51 € HT

**DECISION N°214-2024 : portant sur l'obligation de vérification des conditions normales de logement dans le cadre de la délivrance d'une demande d'attestation d'accueil**

- D'autoriser les visites domiciliaires par les agents en charge des dossiers de demandes d'attestation d'accueil aux agents suivants :

- Madame Vanessa TIRIAU en qualité de responsable du service Etat-civil
- Monsieur Jean-François BOURRE, en qualité d'agent d'Etat-civil
- Madame Karine DUVIL en qualité d'agent d'Etat-civil

**DECISION N°215-2024 : portant validation du devis de la société BPI pour la réfection des peintures des deux réfectoires à l'école Paul Bert**

- De valider le devis de la société BPI pour la réfection des peintures des deux réfectoires à l'école Paul Bert d'un montant de 8 892 € HT

**DECISION N°216-2024 : portant validation du devis de la société Global Paysage pour la réalisation d'un bac à sable à l'école Ferdinand Buisson**

- De valider le devis de la société Global Paysage pour la réalisation d'un bac à sable à l'école Ferdinand Buisson d'un montant de 6 372,21 € HT

**DECISION N°217-2024 : portant validation du devis du garage Ford Bernay pour l'acquisition d'un véhicule électrique**

- De valider le devis du garage Ford Bernay pour l'acquisition d'un véhicule électrique d'un montant de 24 408,33 € HT

**DECISION N°219-2024 : portant validation du devis de la société JM Prestations pour la location de jeux pour le Noel des enfants de la Ville**

- De valider le devis de la société JM Prestations pour la location de jeux pour le Noel des enfants de la Ville d'un montant de 3 971,85 € HT

**DECISION N°220-2024 : portant validation du devis de la société IRS pour l'impression de la brochure culturelle 2025 du PIAF**

- De valider le devis de la société IRS pour l'impression de la brochure culturelle 2025 du PIAF d'un montant de 3 594 € HT

**DECISION N°221-2024 : portant validation du devis de la société M.R.Net pour l'achat de petit matériel pour la restauration scolaire**

- De valider le devis de la société M.R.Net pour l'achat de petit matériel pour la restauration scolaire d'un montant de 5 222 € HT

**DECISION N°222-2024 : portant validation du devis de la société DEKRA pour la réalisation des contrôles réglementaires après travaux à l'Hôtel de Ville**

- De valider le devis de la société DEKRA pour la réalisation des contrôles réglementaires après travaux à l'Hôtel de Ville d'un montant de 2 400 € HT

**DECISION N°223-2024 : portant signature d'un prêt à taux fixe auprès de la banque postale pour le budget principal**

- De contracter auprès de La Banque Postale un financement pour les investissements sur le budget principal.

**Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 1 005 180,00EUR

Durée du contrat de prêt : 25 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

**Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2049**

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

Montant : 1 005 180,00EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 29/11/2024, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,43 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêt : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

### Commission

Commission d'engagement : 0,05 % du montant du contrat de prêt

#### **Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

- Prend l'engagement au nom de la collectivité :
  - D'inscrire en priorité chaque année, en dépense obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts de l'emprunt ainsi contracté.
  - De signer seul les contrats de prêt à passer avec la Banque Postale et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain Conseil Municipal

#### **DECISION N°225-2024 : portant validation du devis de la société Viafrance dans le cadre d'aménagements piétonniers Boulevard des Monts**

- De valider le devis de la société Viafrance dans le cadre d'aménagements piétonniers Boulevard des Monts d'un montant de 40 106 € HT

#### **DECISION N°226-2024 : portant validation du devis de la société Viafrance dans le cadre d'une modification d'avaloir rue Alexandre**

- De valider le devis de la société Viafrance dans le cadre de modification d'avaloir rue Alexandre d'un montant de 3 207,98 € HT

#### **DECISION N°227-2024 : portant validation du devis de la société Percussion Play pour l'achat de structures sonores**

- De valider le devis de la société Percussion Play pour l'achat de structures sonores pour le square Gouas d'un montant de 18 582,80 € HT

#### **DECISION N°228-2024 : portant validation du devis de la société Team Réseaux dans le cadre d'une mise en conformité de feux tricolores**

- De valider le devis de la société Team Réseaux dans le cadre d'une mise en conformité de feux tricolores d'un montant de 17 690 € HT

#### **DECISION N°230-2024 : portant validation du devis de la société SPIE pour l'extension de la vidéoprotection Place de Verdun**

- De valider le devis de la société SPIE pour l'extension de la vidéoprotection Place de Verdun d'un montant de 7 493,40 € HT

#### **DECISION N°231-2024 : portant validation du devis de la société Bernayenne de Couverture pour des travaux d'étanchéité sur le toit terrasse de l'école maternelle du Bourg le Comte**

- De valider le devis de la société Bernayenne de Couverture pour des travaux d'étanchéité sur le toit terrasse de l'école maternelle du Bourg le Comte d'un montant de 19 171,83 € HT

**DECISION N°232-2024 : portant validation du devis de la société Bornes Escamotables et Systèmes pour l'implantation de deux bornes escamotables rue de Lisieux**

- De valider le devis de la société Bornes Escamotables et Systèmes pour l'implantation de deux bornes escamotables rue de Lisieux d'un montant de 22 797,13 € HT

**DECISION N°233-2024 : portant signature d'un prêt PSPL Transformation Ecologique à taux révisable Livret A pour le budget annexe de l'eau**

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt d'un montant total de 595 184 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt 1**

Ligne du Prêt : PSPL Transformation Ecologique
Montant : 595 184 euros
Durée d'amortissement : 40 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40%
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : Déduit
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

**DECISION N°234-2024 : portant validation du devis de la société BPI pour la réfection de la peinture des salles de réunion de l'Hôtel de Ville**

- De valider le devis de la société BPI pour la réfection de la peinture des salles de réunion de l'Hôtel de Ville d'un montant de 11 285,56 € HT

**DECISION N°235-2024 : portant validation du devis de la société Attila pour la réfection du toit terrasse du gymnase Soupirs**

- De valider le devis de la société Attila pour la réfection du toit terrasse du gymnase Soupirs d'un montant de 11 472,21 € HT

**DECISION N°236-2024 : portant validation du devis de la société BPI pour la réfection des sols des salles de réunion de l'Hôtel de Ville**

- De valider le devis de la société BPI pour la réfection des sols des salles de réunion de l'Hôtel de Ville d'un montant de 13 937,50 € HT

**DECISION N°237-2024 : portant validation du devis de la société Acidu pour une prestation artistique dans le cadre de Bernay Scintille**

- De valider le devis de la société Acidu pour une prestation artistique dans le cadre de Bernay Scintille d'un montant de 2 558,10 € HT

**DECISION N°238-2024 : portant validation de l'offre de la société ENGM pour une mission de maîtrise d'œuvre de construction d'un bâtiment pour les services techniques**

- De valider l'offre de la société ENGM pour une mission de maîtrise d'œuvre de construction d'un bâtiment pour les services techniques

**DECISION N°239-2024 : portant validation du devis de la société Manty Data Europe pour le renouvellement des licences Manty**

- De valider le devis de la société Manty Data Europe pour le renouvellement des licences Manty d'un montant de 9 909 € HT

**DECISION N°240-2024 : portant validation du devis de la société Attila pour le remplacement des tôles translucides du gymnase Soupirs**

- De valider le devis de la société Attila pour le remplacement des tôles translucides du gymnase Soupirs d'un montant de 16 898,81 € HT

**DECISION N°245-2024 : portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de « l'Hôpital de Jour pour Enfants »**

- De valider la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de « l'Hôpital de Jour pour Enfants »

**DECISION N°246-2024 : portant validation du devis de la société Fichot pour l'achat de produits d'entretien**

- De valider le devis de la société Fichot pour l'achat de produits d'entretien d'un montant de 5 403,12 € HT

**DECISION N°247-2024 : portant validation de l'offre de la société Team Réseaux pour la maintenance du réseau d'éclairage public**

- De valider l'offre de la société Team Réseaux pour la maintenance du réseau d'éclairage public, décomposée comme suit :
  - o Un montant de 35 000 € HT annuel relatif à la maintenance du matériel
  - o Un montant maximum de 40 000 € HT annuel relatif à des prestations sur bons de commandes.

**DECISION N°249-2024 : portant validation d'une convention de partenariat avec la MJC dans le cadre de la semaine de la Jeunesse**

- De valider la convention de partenariat avec la MJC dans le cadre de la semaine de la Jeunesse permettant la prise en charge de 6€ par place « jeune -26 ans » vendue, soit 576€ pour 96 places.

**DECISION N°250-2024 : portant validation des offres pour les travaux d'aménagement du bâtiment Jules Ferry**

De valider les offres pour les travaux d'aménagement du bâtiment Jules Ferry comme suit

Lot	Entreprise	Montant HT
1 – gros œuvre	SMCB	46 520,49 €
2 – menuiseries extérieures aluminium	Alu Conception	86 141,38 €
3 – menuiseries intérieures – cloisons – faux plafonds	Lot infructueux – relancé	Lot infructueux
4 – revêtements de sols	Delobette	11 944 € HT
5 – peinture	Zine Renov	18 835,52 € HT
6 – électricité	Duchesne Electricité	40 835,22 € HT
7 – plomberie sanitaire chauffage	Lesecq	29 300 € HT
Total		233 576,61 HT

**DECISION N°252-2024 : portant validation du devis de la société l'Avenue des Artistes pour l'animation de la soirée des agents de la Ville**

- De valider le devis de la société l'Avenue des Artistes pour l'animation de la soirée des agents de la Ville d'un montant de 3 765 € HT

**DECISION N°253-2024 : portant validation du devis de la société Sarazino Vitrites pour l'achat de cimaises autoportantes Wall'Expo**

- De valider le devis de la société Sarazino Vitrites pour l'achat de cimaises autoportantes Wall'Expo d'un montant de 8 040 € HT

**DECISION N°254-2024 : portant signature de la convention de crédit de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Corporate & Investment Bank**

- De contracter auprès du Crédit Agricole Corporate & Investment Bank, un contrat de prêt composé d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1 100 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Durée : 364 jours à compter de la notification au Prêteur, après signature du contrat par l'Emprunteur et visé par le contrôle de légalité

Index de référence et marges : Euribor 1 mois moyenné + 0.85 %

Marge sur index : 0.85 %

Base de jours : Exact /360 jours

Commission de mise en place : 600 €, payable par l'Emprunteur à la mise en place

Commission de non-utilisation : 0% sur les encours non tirés payable trimestriellement à terme échu

Paiement des intérêts : A chaque remboursement total ou partiel d'un tirage

- Prend l'engagement au nom de la collectivité :

- De signer seul la convention de la ligne de crédits de trésorerie court terme, réglant les conditions de ce contrat.

**DECISION N°255-2024 : portant validation du devis de la société M.R.Net pour l'achat de petit matériel pour la restauration scolaire**

- De valider le devis de la société M.R.Net pour l'achat de petit matériel pour la restauration scolaire d'un montant de 6 175 € HT

**Le Conseil Municipal prend acte des décisions présentées ci-dessus**

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 12/12/2024,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

